



LE TRAVAIL

VOL. XXVI — No 9

Montréal, 9 mars 1951

Les ouvriers de Sorel décident de se libérer

FONDATION D'UN SYNDICAT



Une partie de la foule des travailleurs des Chantiers Maritimes de Sorel qui assistait à la fondation du syndicat.



Exécutif au Syndicat national des Chantiers maritimes de Sorel. De gauche à droite : MM. Lucien Kio-pini, président; Adrien Moreau, vice-président; Albert Godbout, secrétaire; Paul Larue, trésorier; Ludger Champagne, secrétaire-financier et Benoit Loysight, sentinelle. Ces membres composent le nouvel exécutif que les ouvriers viennent d'élire.

L'ombre du Dr Reinhardt

Quand le Dr Reinhardt, le tristement célèbre patron de la Clason, refusa de négocier, au mépris des lois ouvrières de cette province, nous avons prévenu à plusieurs reprises les autorités qu'un tel exemple serait extrêmement dangereux si l'on ne s'empressait pas de punir le coupable.

Mais on sait que les autorités n'ont pas puni le coupable. Elles se sont contentées de lui adresser des lettres pathétiques ou elles lui "demaient instamment" de se conformer aux lois.

L'exemple a-t-il servi? Comme vous pensez bien! Les employeurs ne sont pas assez bêtes pour laisser passer un tel "tuyau", surtout quand il s'avère efficace et que les autorités négligent d'intervenir.

Et l'histoire menace de se répéter à l'usine Montrose de Granby (textile). Là, l'employeur est fâché parce qu'on lui a joué un tour. On a en effet transformé son comité de boutique en syndicat, sous son nez. Nous comprenons qu'il soit contrarié, mais ce n'est pas une raison pour violer les lois. Car voici que cet employeur refuse maintenant de négocier.

Il suit l'exemple du Dr Reinhardt.

Reste à savoir si le gouvernement va fermer les yeux une seconde fois. On peut être assuré, en tous cas, que le syndicat va les garder ouverts.

G. P.

RICHELIEU

Le Syndicat du Bas façonné de St-Jean, qui avait commencé ses négociations avec la Exquite Hosiery Co. Ltd., de Richelieu, le 21 décembre dernier, a décidé après plusieurs séances de conciliation de recourir à l'arbitrage. Le syndicat choisira prochainement son arbitre.

Plusieurs séances de négociations et de conciliation ont abouti à un échec.

Les principales clauses en litige qui seront discutées à l'arbitrage sont : a) l'assurance-groupe; b) refus d'assurer à l'ouvrier son salaire quotidien en cas de bris de machines ou de manque de matériel; c) on n'a pu s'entendre non plus sur la prime pour le travail de nuit; d) la rétroactivité demandée par les ouvriers à la date de l'ouverture des négociations, soit le 21 décembre, est très contestée par la compagnie.

Les négociations étaient conduites du côté ouvrier par : MM. Albert Côté, conseiller technique de la C.T.C.C.; Roméo Vallée, organisateur pour la Fédération du Bas façonné; Maurice Bernier, président du syndicat; Joseph Leblanc, Maurice Papineau, J.-B. Fluet. Et du côté patronal par : Me Massicotte et MM. Maurice Laurin et Paul Boisclair, ce dernier est secrétaire de la St. John's Silk.

de se libérer

IL ETAIT TEMPS

Après Quebec Iron, Marine Industries; après Marine Industries, Sorel Industries

La C.T.C.C. décidait récemment de frapper un grand coup, cette année, du côté de Sorel, un centre industriel comme il en existe peu dans la province et que le mouvement syndical n'avait pas encore pénétré en dépit de nombreuses et sérieuses tentatives.

La semaine dernière, après une campagne menée par plusieurs organisateurs sous la direction de René Harmégnies, les ouvriers des Chantiers maritimes de "Marine Industries" se sont enfin groupés en un syndicat authentique.

MM. Napoléon Nadeau de Québec, Raymond Couture de Montréal, Sylvain Thibodeau de Shawinigan, J.-P. Marcotte de Québec, S. T. Payne de Montréal, et E. Rancourt de Québec ont réussi là ce qu'on peut appeler un tour de force. Jeudi, une foule de plus de 500 membres se groupait pour fonder le syndicat, procéder à l'élection des officiers et formuler une demande de certification auprès de la Commission des Relations ouvrières. Ils ont aussi voté, comme leurs confrères de Lauzon, l'affiliation à la Fédération nationale de la Métallurgie et à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.

Impressions

"Ça fait donc du bien de voir que les gars se sont enfin réveillés!"

— "Y'a longtemps qu'on en voulait une Union. On l'a, à présent, on va la garder!" — "Finis les petits salaires! Les Simard nous ont souvent "eus", mais ils nous auront plus!"

"Quand on sait que les salaires de base, dans d'autres industries semblables mais organisées, sont de \$1.00 et plus et qu'on gagne seulement 70 cents à Sorel, c'est révoltant!"

Ces quelques phrases, prononcées par les orateurs de l'assemblée, on sentait que chacun aurait aimé les dire lui-même.

Un changement

Cette assemblée apparaissait pour beaucoup d'ouvriers comme le début d'une libération longtemps attendue. Jusque-là l'emprise des patrons semblait trop forte et l'on avait rarement vu une attitude antisyndicale aussi brutale.

L'année 1951 marquera donc, pour les travailleurs de Sorel, un changement complet. Car les négociations qui se poursuivent actuellement à Lauzon, dans les chantiers maritimes, auront certainement un effet heureux sur celles de Sorel et les conditions seront changées très sensiblement.

L'organisation à la Quebec Iron constituait déjà un appui moral pour les syndiqués de la Marine Industries et nul doute que les employés de Sorel Industries voudront eux aussi joindre les rangs

(Suite de la page 2)

L'arbitrage d'Arvida

Le Conseil d'Arbitrage présidé par le juge Georges-Henri Héon de Montréal, assisté de Mes Théodore Lespérance et Robert Lafleur, respectivement arbitre désigné par la partie syndicale et la partie patronale, a commencé récemment ses délibérations.

Dès l'ouverture des séances, M. le juge Héon a souligné que c'était l'intention du tribunal de siéger à raison de quatre jours par semaine, d'ici la Semaine sainte, et de continuer après Pâques s'il y avait lieu.

Cette semaine, les membres du Conseil d'Arbitrage accompagnés des représentants des parties en cause, ont consacré deux jours pour visiter les différentes usines de la compagnie.

Le syndicat terminera sa preuve cette semaine. Celle de la compagnie suivra immédiatement.

Litiges

Les principaux points en litige concernent une augmentation générale de 20 cents l'heure, une réduction des heures de travail de 48 à 40 avec pleine compensation, une révision complète de la procédure des griefs (sur de nombreux points le contrat actuel prévoit que la décision du gérant est finale) la clause d'ancienneté et une demande à l'effet que le taux évalué d'une tâche devienne le taux minimum de la tâche.

Me Marius Bergeron, conseiller technique de la C.T.C.C.; M. Marcel Pépin, conseiller technique de la Fédération nationale de la Métallurgie; MM. Adrien Plourde et Roméo Labrie, respectivement président et vice-président du syndicat, sont les porte-parole des employés.

M. Louis Even s'en prend aux syndicaux

M. Louis Even n'aime pas les contrôles. Dans un long réquisitoire paru dans la livraison du 1er janvier de "Vers Demain", il s'en prend aux syndicaux qui réclament "des chaînes pour les autres et non pour les ouvriers". Il fait l'apologie de l'industrie et du commerce et s'apitoie sur l'irresponsabilité des ouvriers et l'ignorance de leurs chefs. En somme, si ce n'était de certaines digressions proprement crétinistes, on pourrait facilement attribuer l'article à M. Duplessis, M. C. D. Howe ou quel que magnat de l'industrie trustarde.

M. Even qualifie d'égoïste l'attitude prise par les syndicaux parce qu'ils réclament des contrôles pour les autres et non pour leurs membres.

Voici ce qu'il dit :

"Des chaînes. Mais des chaînes pour les autres, il est vrai. Des chaînes pour ceux qui portent la responsabilité de la production et du commerce. Pas de chaînes pour ceux qui sont dispensés de l'initiative et du risque. Les requérants réclament le contrôle des prix. Mais ils ne veulent pas entendre parler du contrôle des salaires. Cela, c'est une autre affaire. Pourquoi ? Parce que les salaires, c'est ce que eux reçoivent. N'y touchez pas. Tandis que les prix, c'est ce que l'autre reçoit : mettez une chaîne, et au plus vite !

M. Even est scandalisé de constater que notre demande vise surtout à protéger ceux "qui sont dispensés de l'initiative et du risque", (c'est-à-dire les ouvriers), et non ceux qui portent la responsabilité de la production et du commerce (c'est-à-dire les employeurs).

Les ouvriers seront assez surpris d'apprendre que M. Even tient de tels propos. C'est une des grandes thèses capitalistes que les ouvriers ne courent aucun risque dans l'industrie, si ce n'est celui d'être un jour accidenté.

Nous croyons au contraire que le risque de l'ouvrier dans l'industrie est plus grand que celui des détenteurs de capitaux parce que sa mise de fonds est son travail "la seule richesse dont il dispose". Les crises économiques, le plus souvent causées par l'égoïsme et l'incompréhension des dirigeants de la grande industrie et de la haute finance, frappent plus durement les ouvriers que les actionnaires en rendant improductive leur unique source de revenu.

L'intérêt des ouvriers dans l'économie est trop important pour qu'ils n'aient pas un droit de regard sur les activités de ceux qui les dirigent. Le risque qu'ils courent est trop considérable pour qu'on leur refuse le droit d'intervenir pour protéger leur travail, et son expression en valeur, le salaire.

Si on compare le risque des travailleurs avec celui des détenteurs de capitaux dans certains secteurs économiques, l'on s'aperçoit vite que ceux qui possèdent la sécurité ne sont pas les premiers mais les seconds. Cela est vrai de tous les secteurs monopolisés de droit ou de fait. Dans ces secteurs, la concurrence ne joue plus et la libre entreprise est un souvenir.

Il est vrai qu'il n'en est pas ainsi du petit commerce et de la petite industrie. Comme les ouvriers, ils sont souvent des victimes impuissantes. Mais, leur importance économique est tellement faible qu'on ne peut tabler sur eux pour établir une politique générale.

Si ce n'était de cela, nous n'aurions sûrement pas demandé les contrôles.

D'ailleurs, plusieurs commerçants ont signé nos cartes de contrôle des prix, parce que le niveau des prix est rendu à un point tel que la consommation diminue considérablement. Nous regrettons que M. Even soit injuste à l'endroit des travailleurs en tentant de déprécier la valeur de leur contribution à l'activité économique. Comme dans notre doctrine, les hommes passent avant l'argent, nous soutenons que leur enjeu est plus important que celui des manipulateurs de capitaux et, partant, il en est de même du risque qu'ils courent.

Le semaine prochaine, nous répondrons à une autre affirmation de M. Louis Even, à savoir que les chefs ouvriers sont des ignorants et des irresponsables.

Jean MARCHAND.

Les ouvriers de Sorel...

(Suite de la page 1)

syndicaux pour obtenir justice.

* * *

Le syndicalisme envahit toute l'industrie. Il produit partout d'immenses bienfaits. Il était juste

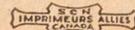
que les ouvriers de Sorel, après tant de difficultés, d'oppression, d'influences mesquines et de favoritisme outrancier, connaissent enfin les bienfaits de l'organisation et les satisfactions des avantages qu'on gagne par soi-même, des droits qu'on fait respecter par la force de l'unité ouvrière.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur : GERARD PELLETIER. Rédacteur en chef : FERNAND JOLICOEUR. Administrateur : MARCEL ETHIER. Publiciste : ROGER MCGINNIS. Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal. FA. 3694. Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

L'activité du mouvement syndical chrétien international

Le président de la C.I.S.C. en Amérique latine.

Le président de la C.I.S.C., Gaston Tessier (Paris), s'est embarqué pour le Chili. Il fait partie, en qualité de conseiller social, de la délégation française à la 12e session du Conseil économique et social des Nations Unies, session ouverte, à Santiago de Chile, le 20 février.

Après cette session, Gaston Tessier poursuivra son voyage par plusieurs républiques hispano-américaines afin de prendre contact avec les organisations des travailleurs chrétiens de ces pays.

À la 12e session du Conseil économique et social, la C.I.S.C. est représentée par le professeur Jorge Kibédi, de Bogota (Colombie). Un autre syndicaliste chrétien qui participe à cette session est A. Callicé, dirigeant de la Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique, lequel est conseiller social dans la délégation belge.

Relations de la C.I.S.C. avec l'Allemagne.

À sa dernière réunion, le Bureau de la C.I.S.C., a entendu un rapport sur le voyage d'étude et d'information que Serrarens, secrétaire général, Vanistendael, secrétaire général adjoint, et le Dr K. J. Hahn ont fait en Allemagne en janvier dernier. Dans son voyage, la délégation de la C.I.S.C. eut des entretiens avec de nombreuses personnalités appartenant au monde politique et aux organisations ouvrières.

La participation de la C.I.S.C. aux travaux des Conférences internationales.

Au cours des mois prochains, la C.I.S.C. sera représentée à un grand nombre de conférences internationales. Il s'agit notamment des réunions suivantes :

114e session du Conseil d'administration du B.I.T., à Genève, du 6 au 10 mars;

7e session de la Commission sociale des Nations Unies, s'ouvrant à Genève le 19 mars;

session de la Commission économique, de l'Emploi et du Développement (Nations Unies), qui se réunira à New-York le 14 mai;

session de la Commission économique pour l'Europe à Genève le 21 mai;

conférence de l'UNESCO, à Sèvres (France) du 19 au 29 avril, consacrée à la formation ouvrière.

Enfin, la C.I.S.C. sera représentée à la conférence des organisations non-gouvernementales sur les questions de migrations qui s'ouvrira à Genève le 16 mars.

En vue de cette dernière conférence, la commission spéciale des migrations de la C.I.S.C. se réunira à Anvers le 13 mars.

Droits de l'Homme.— La 7e session de la Commission des Droits de l'Homme (Nations Unies) sera ouverte à Genève le 16 avril. La C.I.S.C. y sera représentée. L'on examinera notamment le projet de convention des droits de l'homme.

La C.I.S.C. fut l'une des premières organisations à demander l'inclusion dans une convention internationale, des droits sociaux et économiques proclamés dans la déclaration universelle des droits de l'homme. Pareille convention internationale permettra d'obliger les Etats signataires à respecter lesdits droits.

D'autre part, la C.I.S.C. a demandé, pour les organisations non-gouvernementales, le droit de pétition en cas de violation des droits de l'homme. Le projet de convention soumis à la commission prévoit ce droit de pétition pour les seuls gouvernements.

Statut de la Femme.— La C.I.S.C. participera également à la 5e session de la Commission de la Condition de la Femme (Nations Unies) qui commencera à New-York le 23 avril. On se rappellera que, l'année dernière, la C.I.S.C. a présenté un mémoire sur la question "A travail égal, salaire égal" lequel a suscité un vif intérêt.

Commission de la Population.— Cette commission étudie surtout les rapports entre l'accroissement de la population et les divers problèmes sociaux et économiques. Sa 6e session sera ouverte à New-York le 23 avril. Il y aura un représentant de la C.I.S.C.

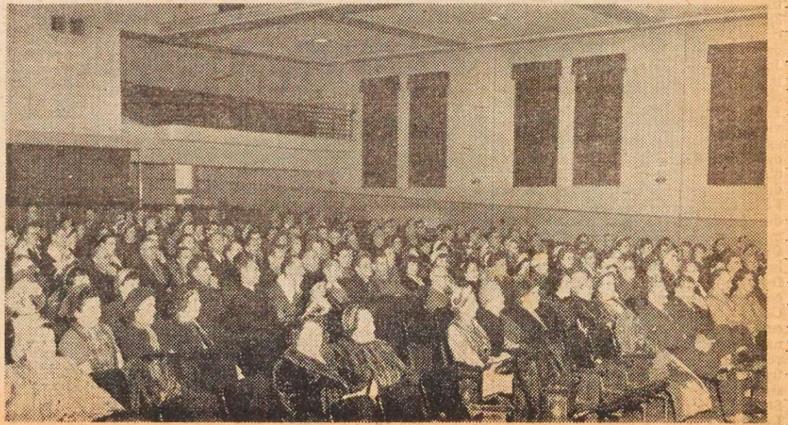
Le syndicat présente à la Maison Dupuis son projet de contrat

Les syndiqués de la Maison Dupuis Frères se sont réunis la semaine dernière pour se voir exposer un projet de convention collective avec toutes ses clauses, convention qui sera transmise très prochainement à la Maison Dupuis. L'assemblée sous la présidence de Jean Normandin a pris connaissance de toutes les clauses expliquées et commentées par M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., qui a demandé aux membres de rester unis plus que jamais afin que les négociateurs soient assurés de l'appui moral requis, "il ne faut pas, dit-il, s'occuper des rumeurs qui pourraient circuler parmi les employés". Il a insisté pour que les syndiqués fassent connaître leurs revendications et qu'ils prennent leurs directives aux assemblées générales où tous devraient se faire un devoir d'assister.

M. Lucien Dorion, président de la Fédération du Commerce de Québec, a aussi adressé la parole en disant que tous les employés de commerce de la province de Québec avaient les yeux tournés vers le syndicat de Dupuis et que c'était pour cette raison qu'il fallait présenter un contrat de travail qui fût véritablement celui des employés et des employeurs. Lui aussi a fait appel à l'unité, à la fermeté et à la continuité d'action. Sur la tribune on remarquait en outre tous les membres de l'exécutif ainsi que l'abbé Clément, aumônier, et l'agent d'affaires Marcel Lanouette. Cette assemblée a duré plus de trois heures et les employés sont partis plus confiants que jamais sachant qu'enfin ils obtiendraient justice en se sentant groupés au grand mouvement syndical qu'est la C.T.C.C.

A l'assemblée du Syndicat Dupuis Frères, tenue dans la salle St-Stanislas

En haut, photo prise pendant que M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. commentait les clauses du contrat. On remarque autour de lui, de gauche à droite : M. Marcel Lanouette, agent d'affaires, Mme T. Charbonneau, trésorière; M. Lucien Dorion, M. l'abbé J. Clément, aumônier du Syndicat ainsi que M. J.-P. Lesage, vice-président. En bas, vue de la salle pendant l'assemblée.



Bien que la demande de certification ait été faite le 23 octobre 1950, il a fallu régler plusieurs problèmes techniques, et ce en audition devant la Commission des Relations ouvrières. Et ce n'est que le 24 janvier que le syndicat obtenait sa certification. Depuis ce temps, l'exécutif, conseillé par le confrère Picard, a étudié un projet de contrat et c'est ce projet que les ouvriers ont accepté. Les principales demandes qu'on retrace dans ce contrat de travail sont semblables à celles qu'on trouve dans la plupart des contrats entre autres : sécurité syndicale, formule Rand, augmentations substantielles, temps supplémentaire après les heures régulières, augmentation dans les journées de vacances payées, clauses de griefs couvrant l'ancienneté, les promotions, la mise-à-pied et les congédiements qui pourraient être soumis à l'arbitrage selon la loi.

Ce contrat de travail couvrirait environ 1,400 employés masculins et féminins.

Les chefs de la C.T.C.C. en retraite fermée

Un événement d'une extrême importance, mais qui a fait peu de bruit, s'est produit, à Joliette, en fin de semaine dernière. Les têtes dirigeantes de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (C.T.C.C.) ont passé deux jours, à la maison Querbes de Joliette, à suivre les exercices de leur retraite fermée annuelle.

50 chefs ouvriers s'arrêtent pour prier

Il en était venu de toutes les régions de la province. On remarquait, entre autres, MM. Gérard Picard, de Montréal, président général; Jean Marchand, de Québec, secrétaire général; Roméo Ethier, de Montréal, trésorier; Gaston Ledoux, de Granby, 1er vice-président de la C.T.C.C. et président de la Fédération du Textile; Lucien Dorion, de Québec, 2ième vice-président de la C.T.C.C. et président de la Fédération du Commerce; Louis-Ph. Boily, de Jonquière, 4ième vice-président de la C.T.C.C. et président du Conseil régional du Saguenay-Lac St-Jean; F.-X. Légaré de Rimouski, 5ième vice-président de la C.T.C.C., et agent d'affaires de la Fédération du Bois ouvré; Rodolphe Hamel, d'Asbestos, 6ième vice-président de la C.T.C.C., et président de la Fédération des Employés de l'Industrie minière. Il y avait également M. Fernand Jolicoeur, de Québec, directeur de l'Éducation à la C.T.C.C.; Mes Jean-Paul Geoffroy et Albert Côté de Montréal, conseillers techniques de la C.T.C.C.; MM. Roger McGinnis et Marcel Ethier, de Montréal, du journal "Le Travail"; également des représentants des Conseils centraux et des Fédérations professionnelles venus de Trois-Rivières, Shawinigan-Falls, Victoriaville, Drummondville, Saint-Hyacinthe,

Vanistendael se rend en Angleterre et en Irlande.

À la fin du mois de février, le secrétaire général adjoint de la C.I.S.C., A. Vanistendael, s'est rendu en Angleterre et en Irlande pour y avoir des entretiens avec des personnalités et des organisations des travailleurs chrétiens.

Une conférence des syndicalistes chrétiens en exil.

Sur l'initiative de la Confédération française des Travailleurs chrétiens, une conférence internationale des travailleurs chrétiens des pays de l'Est européen aura lieu à Bruxelles les 31 mars et 1er avril 1951. Il s'agit de travailleurs chrétiens vivant actuellement en exil dans les pays de l'Europe occidentale.

La C.I.S.C., dont le Bureau vient d'adopter un statut spécial pour les organisations des travailleurs exilés, participera à la conférence.

Conférences des présidents des organisations internationales catholiques.

La "Conférence des présidents", qui réunit chaque année les dirigeants des associations internationales catholiques, s'est tenue à Utrecht du 16 au 19 février 1951, sous la présidence de Madame Steenbergh-Engeringh.

À l'ordre du jour figuraient les préparatifs du Congrès international de l'Apostolat des Laïques, qui aura lieu à Rome du 7 au 14 octobre 1951, ainsi que des problèmes de migrations, de réfugiés et de personnes déplacées, de la famille, de l'enfance, des échanges culturels internationaux d'entraide internationale, etc. La conférence s'est dressée contre les cruelles persécutions de l'Église dans divers pays et elle a protesté contre certaines idées, contraires aux convictions religieuses, qui sont manifestées par l'Organisation mondiale de la Santé.

A. Vanistendael, secrétaire général adjoint de la C.I.S.C., assista à cette conférence en qualité d'expert, alors que J. Alders y participa comme "observateur" pour la C.I.S.C.



Sherbrooke et Thetford Mines.

Le Rév. Père Lorenzo Gauthier c.s.v., a prêché la retraite

Pour la troisième année consécutive, le Père Gauthier s'est acquis la reconnaissance et l'admiration de la C.T.C.C., en prêchant une retraite magnifiquement adaptée aux problèmes individuels et collectifs auxquels doivent faire face, quotidiennement, des chefs ouvriers engagés dans une action syndicale si ardue. C'est avec un tact, un à propos et une psychologie rares que ce religieux s'est attardé à présenter, sous son vrai jour, le problème de l'incarnation du spirituel dans le temporel. La richesse de son enseignement est d'une telle variété qu'on a de la peine à le résumer en de courtes phrases; on comprend et l'on croit, voilà tout...

Mgr Papineau a visité les retraitants

À l'issue de la retraite, dimanche midi, le 4, Son Excellence Mgr Papineau, évêque de Joliette, prenait le dîner avec le groupe et adressait la parole, à l'issue du repas. Il assurait d'abord la C.T.C.C. de son estime, de sa prédilection et de son approbation et il insistait particulièrement sur le point que tous les archevêques et évêques de la province, sans exception, aiment la C.T.C.C. et qu'ils ont pour elle une prédilection toute spéciale.

De plus, il soulignait au groupe de retraitants deux points particuliers : la nécessité urgente de faire l'éducation, non seulement des ouvriers mais de tout le peuple, de toutes les classes de la société; l'impérieux devoir de prêcher la vérité, par la parole et par la plume, avec fermeté, mais

avec calme et sérénité. Il insistait également sur l'opportunité immédiate d'introduire l'étude des principes de la doctrine sociale de l'Église à tous les stades de l'enseignement, dans les écoles primaires et secondaires, surtout, et particulièrement dans les écoles normales et les écoles d'enseignement ménager.

"Une réforme"

Le Rév. Père Gauthier avait précédemment présenté les hommages des retraitants à Son Excellence, soulignant que Mgr Papineau conservait et amplifiait, par sa visite, la réputation "d'évêque social" qu'il s'était acquise déjà.

Le secrétaire général de la C.T.C.C., M. Jean Marchand, exprimait enfin la satisfaction et la gratitude de la C.T.C.C., à l'endroit de l'Église. Il rappelait, entre autres choses, que le mouvement traversait actuellement une crise, qu'il avait à soutenir des luttes terribles, parce que disait-il "on avait espéré dans certains milieux, que la C.T.C.C. accepterait un rôle négatif, un rôle de rempart contre l'envahissement des unions neutres, alors qu'elle s'orientait énergiquement vers la réforme de l'entreprise et des structures sociales". Le confrère Marchand rappelait, en terminant, la nécessité de se rapprocher des sources spirituelles et surnaturelles et la nécessité, pour les gens de l'extérieur, de comprendre que le mouvement syndical catholique est jeune encore, et que les membres des syndicats sont des hommes comme les autres, "faibles, faillibles, mais sincères et convaincus".

Jacques ARCHAMBAULT, secrétaire du Conseil central de Joliette (C.T.C.C.).

LE SCANDALE DES FAIBLES et celui des imbéciles

Eviter le scandale des faibles, c'est le souci constant et légitime de toute personne responsable. Mais il faut bien constater que cela va devenir de plus en plus difficile. Voyez vous-mêmes :

Récemment, à l'occasion d'une journée d'études à Windsor Mills, Jean Marchand a fait des commentaires sur le récent ouvrage de R. P. Bouvier : Patrons et Ouvriers. Et comme il se trouve que M. Marchand a très peu d'estime pour ce livre, il s'est trouvé aussi que ses commentaires n'avaient rien d'élogieux. On admettra que tout cela est assez normal.

Mais ce n'est pas l'avis, figurez-vous, d'un certain M. Hains, de Granby, que nous n'avons pas l'honneur de connaître. Ce monsieur Hains, qui fait, semble-t-il, office de journaliste dans une feuille locale, s'est trouvé indigné. Il a même écrit, d'une encre acide et tremblante de colère, le petit paragraphe suivant, qu'il a ensuite fait circuler dans presque tous les hebdomadaires régionaux de la province :

La C.T.C.C. s'est-elle donc mise en frais de s'en prendre à ses aviseurs spirituels et au pouvoir temporel ? En d'autres termes, a-t-elle décidé de s'élever contre toute autorité, religieuse comme civile ? Après avoir fait un héros, offert à l'admiration générale, d'un agitateur condamné à six mois de cellule pour avoir violé nos lois civiles, voilà que, tout récemment, à Windsor Mills, le secrétaire de la C.T.C.C. a dénoncé en termes amers et méprisants des écrits du R. P. Bouvier, s.j., intitulé "Patrons et Ouvriers". Jean Marchand estime que le vénérable religieux, ami et conseiller de vieille date du travail organisé, a "insulté" le travailleur en laissant sentir que la C.T.C.C. est maintenant de communistes. On comprendra aisément que c'est la C.T.C.C. qui insulte la direction spirituelle, venue de tradition d'un clergé qui s'alarme aujourd'hui, et à juste titre, des éléments troubles, voire subversifs, infiltrés dans la hiérarchie de la C.T.C.C.

Et voilà !

C'est, à mon avis, un exemple magnifique de scandale du faible ou de l'imbécile (deux mots qui, en latin, signifient la même chose). Car on aurait pu croire que M. Hains, qui doit avoir l'âge de raison puisqu'il écrit dans les journaux, avait compris. Tous les ouvriers présents, qui ne se mêlent pas d'écrire dans les journaux, ont saisi tout de suite que Jean Marchand n'avait rien contre le P. Bouvier, ni contre la Compagnie de Jésus, encore moins contre les évêques, le Pape ou la Sainte Trinité. M. Marchand en avait contre un livre, Patrons et Ouvriers, qui est mauvais. Et ce n'est pas sa faute, à lui, si ce livre est mauvais. Et cela ne compromet en rien la foi catholique !

Mais M. Hains, lui, n'a pas compris. Ou bien il n'a pas voulu comprendre. Ou encore, peut-être se trouvait-il en humeur de plaisanter, de faire une bonne farce ?

Car s'il avait parlé sérieusement, il n'aurait certainement pas affirmé que le R. P. Bouvier est "un ami et conseiller de vieille date du travail organisé". Une telle affirmation est trop évidemment susceptible de faire rire tous ceux qui connaissent la question.

Aurait-il affirmé, de plus, que "le clergé s'alarme aujourd'hui, et à juste titre, des éléments troubles, voire subversifs, infiltrés dans la hiérarchie de la C.T.C.C." ? Certainement pas. Car M. Hains doit se souvenir que M. Duplessis, en 1949, a affirmé la même chose, et qu'il a été immédiatement démenti, de la façon la plus cinglante, par l'assemblée des aumôniers, représentants des évêques. — Or, depuis, la hiérarchie de la C.T.C.C. n'a guère changé.

Non, C'est très clair, nous avons affaire à un faible. Et pour régler la question, je ne vois qu'un moyen : recommander à M. Hains d'éviter soigneusement la lecture de toute littérature syndicale. C'est cela qu'il faut faire avec les écrits, mais bons, qui risquent de nous scandaliser. Si M. Hains n'en lit pas, il évitera les troubles de la conscience. Et personne n'y perdra rien.

Surtout pas les hebdomadaires où M. Hains répand sa prose. Gérard PELLETIER.

Pas la faute des cultivateurs

On ne saurait nullement attribuer la hausse du coût de la vie à l'augmentation des prix des produits agricoles. Rien n'indique que les cultivateurs canadiens profitent aux dépens des consommateurs. Le fait est que le dernier indice du prix de gros des produits agricoles canadiens accuse une hausse de 2.3% seulement par rapport à l'année précédente; tandis que l'indice des prix de gros des vivres a augmenté de 8.4% dans la même période. Mieux encore, si on prend le niveau des prix à la ferme même (non pas des prix de gros), on constate que le dernier indice (décembre 1950) des prix agricoles indique une baisse de plus de 1% par rapport à l'an dernier.

On calcule que le revenu comptant des cultivateurs du Canada (Terre-Neuve non compris) se chiffrait par quelque \$2,190 millions en 1950, soit une baisse de 11 1/2% par rapport au chiffre de \$2,475 millions en 1949. Cette baisse est principalement due au déclin des revenus de la vente du blé et d'autres céréales. Malgré l'abondante récolte de blé en 1950, les cultivateurs ont subi de fortes pertes à cause du mauvais temps durant la moisson. De plus, les paiements initiaux versés par la Commission du blé étaient réduits en 1950. Pour le blé, par exemple, le paiement initial aux cultivateurs pour 1950-51 était établi à \$1.40 le boisseau (No 1 Northern à Fort William) en comparaison de \$1.75 pour 1949-50. La Commission du blé vient de hausser le paiement initial à raison de 20 cents le boisseau pour le blé et l'orge, et de 10 cents le boisseau pour l'avoine. On calcule donc qu'il revient aux cultivateurs quelque \$62 millions pour les céréales livrées entre le premier août et la fin de décembre 1950. Si l'on ajoute ces \$62 millions rétroactifs au revenu comptant par quelque \$2,190 millions en 1950, on arrive à un chiffre de \$2,252 millions pour le revenu brut des cultivateurs au Canada au cours de 1950, soit 9% de moins qu'en 1949.

LA SEMAINE

QUEBEC

Travailleurs des chantiers

Le Syndicat des Travailleurs des Chantiers maritimes de Lauzon et la Davie Shipbuilding Co., en sont rendus à la conciliation, après deux séances de négociations directes.

Le syndicat, qui groupe 400 employés, demande 16 cents l'heure et certains changements dans la classification. La partie patronale n'a fait aucune contre-proposition.

Négociant pour le syndicat: MM. Marcel Pépin, technicien de la Fédération de la Métallurgie; Paul Côté, Rolland Labrecque, Arthur Nadeau et Henri Soulière, officiers du syndicat intéressé. Ainsi que M. Eugène Rancourt, organisateur du Conseil central de Québec. Les négociateurs patronaux sont: MM. E. Bartleman, directeur du personnel de la compagnie et Ross. Drouin, c.r., avocat de la compagnie.

Employés de tannerie

Les négociations se poursuivent entre le Syndicat des Employés de Tannerie de Québec et l'Association patronale des Tanneurs corroyeurs de la province. Il y a eu à date trois séances de négociations directes et trois séances de conciliation.

Le syndicat demande 15 cents l'heure, 2 semaines de vacances payées après 1 an, au lieu de trois ans, et 8 fêtes chômées et payées. La partie patronale offre 5 cents l'heure.

Représentent le syndicat: MM. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C.; A. April, secrétaire de la Fédération du Cuir et de la Chaussure; Edmond Jobin, agent d'affaires du syndicat. Les négoc-

ciateurs patronaux sont: MM. Bertrand Marcotte, avocat; Lucien Blouin; Lucien Durand; Paul Marcotte; Gaston Racine et Eudore Fournier, patrons. M. Noël Bérubé agit comme conciliateur.

Grief

Un règlement de grief a été conclu entre l'Union des Travailleurs en Chaussure, qui groupe 55 employés, et la maison Ludger Duchaine.

Nature du grief: refus de faire des rajustements justes sur les taux à la pièce, par suite de la hausse des taux minima horaires du décret de l'Industrie de la Chaussure. Les employés réclamaient 10% sur les taux à la pièce.

Démarches entreprises: rencontre avec le patron qui refusait de considérer la question à son mérite, à la suite de quoi les ouvriers ont fait une grève qui a duré 27 jours.

Tous les ouvriers revenaient à l'ouvrage, le 28 février dernier, avec une augmentation de 7 cents l'heure, sans tenir compte du revenu horaire réalisé avant l'arrêt du travail.

MM. Jos. Bérard, président de l'union, et Armand Mercier, officier de l'union, ont conclu cette entente.

Augmentation de salaires

Les employés de J.-E. Samson et Gale Bros., manufacturiers de chaussures ont obtenu des augmentations de salaires de 10 cents l'heure ou de 10%, suivant le cas, à la suite de démarches entreprises par le syndicat.

M. A. April, agent d'affaires du syndicat, assisté d'un comité formé de syndiqués, a conduit les négociations.

JOLIETTE

Dans le textile

Le Syndicat des ouvriers du Textile, à la suite d'une assemblée générale tenue le 24 février dernier, rejette l'offre d'une augmentation de 3½ cents faite par Pina-tel Piece Dye Works. Par la même occasion, le syndicat autorise les négociateurs à recourir à la conciliation et à l'arbitrage.

Employés de meuneries

Le Syndicat des Employés de Meuneries poursuit des négociations directes avec la Meunerie Coopérative de Joliette. A date, il n'y a eu qu'une seule séance de négociations dans les bureaux de la Coopérative. Les demandes syndicales, qui concernent 9 employés, se lisent comme suit: a) une augmentation de salaire de 13½ cents fixant le taux horaire minimum à 75 cents l'heure; b) 9 fêtes chômées et payées. La contre-proposition patronale se lit comme suit: une augmentation de 7½ cents l'heure, fixant le taux horaire minimum à 67 cents. Samedi le 2 mars, à son assemblée, le syndicat rejetait l'offre de la compagnie.

Négociant pour le syndicat: MM. Gaston Bazinet, président du syndicat; Jacques Archambault, agent d'affaires. Les négociateurs patronaux sont: MM. Noël de Blois, gérant de la coop.; Cuthbert Bérard, président; P. Granger, vice-président.

CAP CHAT

Abonnement collectif

Le Syndicat de Cap Chat, lors de sa dernière assemblée, votait une résolution à l'effet que chaque ouvrier syndiqué reçoive le journal "LE TRAVAIL". Le coût de cette abonnement collectif sera défrayé par la caisse du syndicat.

Cette résolution a été adoptée afin que chaque syndiqué puisse suivre tous les événements qui surviennent dans le monde ouvrier.

HULL

Employés du transport

Le Transport urbain de Hull Ltée et le syndicat qui groupe 110 employés en sont rendus à l'arbitrage après trois séances de négociations.

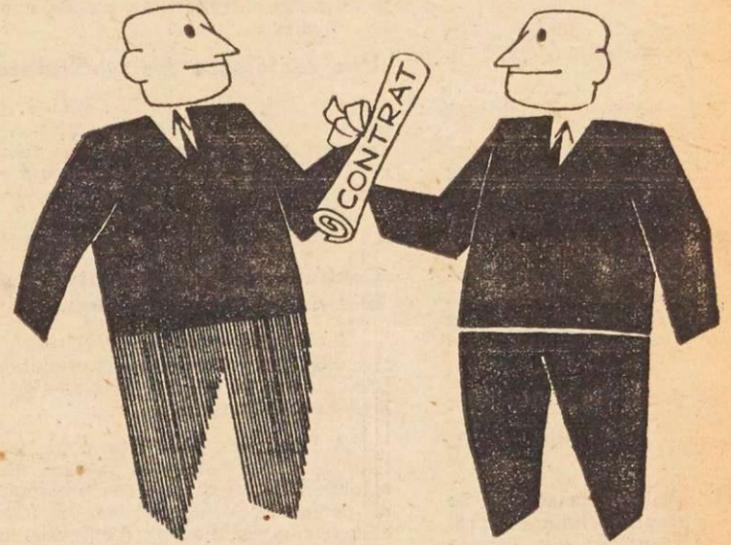
Les clauses en litige sont les suivantes: les salaires, l'atelier syndical, l'arbitrage des conflits, les fournitures aux chauffeurs.

Les demandes syndicales se lisent comme suit: a) augmentation de salaire de 20%; b) atelier syndical parfait; c) uniformes de chauffeurs. Tandis que la partie patronale offre: 10% d'augmentation; b) refuse de changer toute autre clause au contrat de l'an dernier.

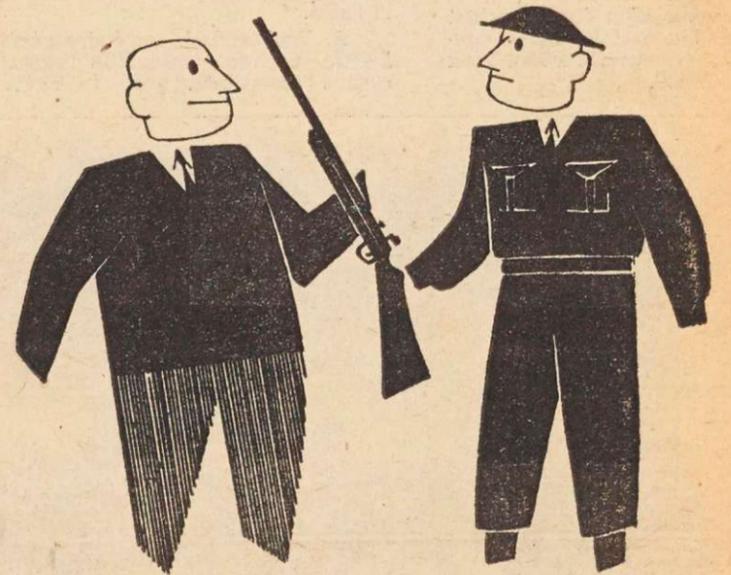
Une demande a été adressée au ministère fédéral pour obtenir les services d'un conciliateur.

Les négociateurs syndicaux sont: MM. Fernand Phillion, agent d'affaires du syndicat, et Raymond Couture, organisateur de la C.T.C.C. Les négociateurs patronaux sont: MM. Louis Bisson, gérant général et François Chevalier, avocat.

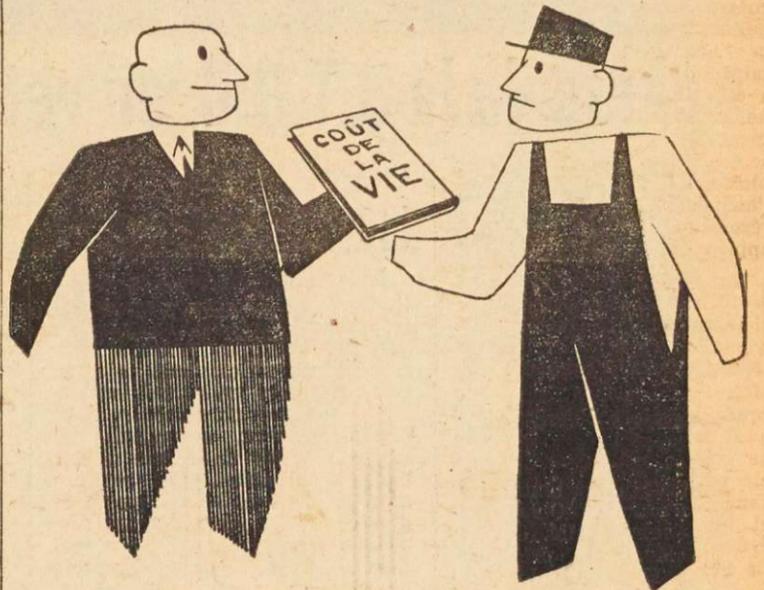
"CHACUN SA PART" de la défense nationale



Les capitalistes reçoivent les contrats,



les jeunes, des fusils



et les ouvriers... la vie chère. Ça au moins c'est du "fair play"!

Chez les fonctionnaires

Le Congrès fédéral à Chicoutimi

Deux nouveaux syndicats à Chicoutimi

Le 4 mars dernier avait lieu à Québec la réunion du Bureau fédéral de la Fédération nationale des Employés municipaux, sous la présidence de M. René Constant.

Les principales décisions sont les suivantes: a) Congrès de 1951 à Chicoutimi les 20-21 et 22 juillet. Le Comité du Congrès sera formé de: MM. Amédée Parent, Montréal; Lionel Harvey, Jonquières; J.-Pierre Tremblay, St-Joseph d'Alma; Joseph Tremblay, Chicoutimi; et René Bélanger, Québec; b) nouvelles démarches auprès du ministère du Travail ou ministère des Affaires municipales pour qu'on donne suite au mémoire de la Fédération, présenté l'an dernier, au sujet des dépenses des arbitres. Le mémoire réclame que ce paiement, dans le cas des employés municipaux, soit assuré par le gouvernement et non par les syndicats et les cités. On sait que dans les arbitrages de l'industrie, le gouvernement paie les frais de déplacements des arbitres; c) affiliation de deux syndicats: Syn-

dicat des Employés municipaux de Drummondville, et le Syndicat des Employés municipaux de St-Hyacinthe; d) nomination de M. Lionel Thérien comme responsable (conseiller technique, organisateur) pour la Fédération, en remplacement de M. Lucien Croteau, démissionnaire; e) nomination de deux vérificateurs: MM. Jules Robert, C.G.A., et Gérard Courcy.

Enfin, dans les rapports présentés par le président, le secrétaire-trésorier et le conseiller technique, il ressort que l'exécutif a étudié 12 conventions depuis le mois d'octobre, que 7 syndicats ont signé des conventions en négociations directes avec des augmentations variant de 5 à 17 cents l'heure pour les employés payés à l'heure et de \$156.00 à \$300.00 pour les employés de bureau. De plus la plupart de ces conventions contiennent une clause de rajustement du coût de la vie à 40 cents par point.

Il y a actuellement deux syndicats à l'arbitrage: Trois-Rivières, section de la traverse, et Ste-Agathe-des-Monts.



Le Bureau fédéral des fonctionnaires réuni à Québec

Saguenay-Lac St-Jean Collèges du Travail

Le Collège du Travail a inauguré en fin de semaine trois nouvelles écoles d'Action ouvrière. Dimanche, le 18 février, M. l'abbé Philippe Bergeron, aumônier diocésain des Syndicats nationaux, inaugura l'Ecole d'Action ouvrière de Roberval et y donna deux cours.

Le même jour, l'Ecole d'Action ouvrière de Desbiens-Mills fut inaugurée par M. Alfred Pednault, président du Collège du Travail, qui donna le premier cours, tandis que le second cours était donné par M. Jean-Paul Lalancette, secrétaire des Syndicats na-

tionaux de Chicoutimi. Le même jour, M. Philippe Cusson, conseiller technique des Syndicats nationaux, inaugura l'Ecole d'Action ouvrière de St-Félicien, et profita de l'occasion pour y donner aussi des cours.

Partout, les délégués du Collège du Travail furent cordialement accueillis et les membres des syndicats ont suivi avec beaucoup d'attention et d'intérêt les cours qui leur étaient donnés.

Les écoles d'Action ouvrières semblent donc devoir remporter un très beau succès.